TOUT EN COULEUR

2027

FAST & CURIOUS

Apprendre vite et bien

COMPTA

en 48 pages



- Opérations courantes
- Immobilisations
- Trésorerie
- Bilan et compte de résultat

À JOUR DE LA RÉFORME DU PCG ANC N°2022-6

Philippe Guillermic

Vuibert

SOMMAIRE

Fiche 1 Réglementation comptable 2

Fiche 2 Plan comptable 4

Fiche 3 Enregistrement des écritures 6

Fiche 4 Documents comptables 8

Fiche 5 TVA 10

Fiche 6 Traitement des achats 12

Fiche 7 Traitement des ventes 14

Fiche 8 Autres opérations 16

Fiche 9 Trésorerie 20

Fiche 10 Plan prévisionnel de trésorerie 25

Fiche 11 Paie et charges sociales 27

Fiche 12 Charges fiscales 30

Fiche 13 Immobilisations 33

Fiche 14 Opérations d'inventaire 36

Fiche 15 Préparation du bilan et du compte de résultat 41

Fiche 16 Budget prévisionnel 45

Réglementation comptable

La comptabilité est réglementée et dépend de normes clairement définies.

Principes généraux

La réglementation comptable dépend du **Code de commerce** et est normalisée avec le **plan comptable général**, établi par l'Autorité des normes comptables (ANC). Elle s'applique aux sociétés (SA, SARL, EURL, SAS…), ainsi qu'aux commerçants, professions libérales, artisans, agriculteurs, syndicats, fondations, etc. Il existe par ailleurs une version simplifiée de la comptabilité pour les auto-entrepreneurs (micro-entreprises), ainsi que pour les petites associations.

La tenue des comptes est avant tout destinée à **l'État** qui réglemente la comptabilité avec notamment l'Autorité des normes comptables. Part intégrante de l'État, le **Trésor public** exerce un contrôle sur les comptes pour **la perception de l'impôt sur les sociétés et la collecte des divers impôts et taxes**. La justice peut également s'appuyer sur la comptabilité pour rendre des décisions en matière de différends commerciaux, de fraudes et de pratiques illégales.

Les sociétés sont tenues d'adresser leurs comptes annuels au greffe du tribunal de commerce, via le guichet unique de l'INPI (les petites entreprises peuvent opter pour la confidentialité).

Astuce

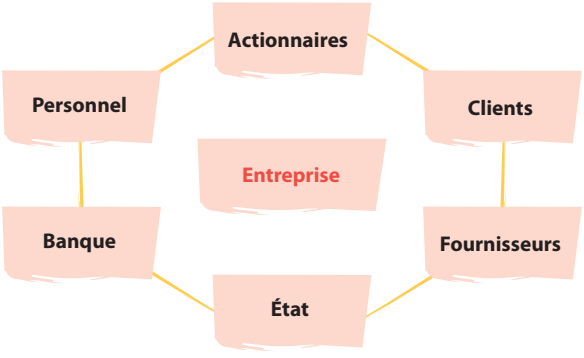
Toute personne désirant consulter les comptes annuels peut le faire auprès du greffe du tribunal de commerce ou sur Internet (» Infogreffe.fr, pappers.fr).

Relations avec le monde économique

Dans son environnement économique, l'entreprise agit avec des tiers (clients, fournisseurs, salariés…). La fiabilité des comptes rend possibles ces échanges. En effet, seule une comptabilité correctement tenue peut intéresser les tiers.

- Les **clients** veulent être sécurisés sur leurs achats de biens et de services, et généralement sur les approvisionnements.
- Les **fournisseurs** n'ont pas intérêt à risquer de vendre à crédit à un client peu solvable.
- Les **organes représentatifs du personnel** peuvent s'intéresser aux comptes de l'entreprise, notamment en cas de différend social.
- Les **actionnaires** détiennent le capital social. Ils doivent être informés de la situation financière pour garantir la rentabilité et la solvabilité de l'entreprise dans laquelle ils ont investi et dont ils sont responsables.
- Enfin, **les organismes financiers**, dont la **banque**, ne peuvent pas accorder de prêts ni entretenir une relation de confiance avec une société dont les comptes seraient défaillants.

Environnement de l'entreprise



Comptabilité légale et obligatoire

La tenue d'une comptabilité légale est indispensable et obligatoire. Cette comptabilité réglementée, dite **comptabilité financière**, s'applique précisément aux organismes privés.

L'exercice comptable correspond à l'année sur laquelle est pratiquée la comptabilité. Pour simplifier, on parlera d'année N pour l'année en cours et de N+1 pour l'année suivante. Les comptes sont donc établis annuellement, souvent du 1er janvier au 31 décembre. Mais cela peut concerner une autre période, par exemple du 1er octobre N au 30 septembre N+1, ou encore du 1er juillet N au 30 juin N+1. À l'issue de l'exercice comptable, les comptes annuels qui déterminent le résultat (bénéfice ou perte) sont établis.

Principes comptables

La réglementation comptable impose des principes obligatoires.

- **Régularité et sincérité** (conformité légale).
- **Prudence**: on ne fait pas preuve d'optimisme en enregistrant par exemple une vente qui n'est pas encore faite.
- **Permanence des méthodes**: par exemple, si l'entreprise applique une méthode pour évaluer ses stocks, elle n'en changera pas d'une année à l'autre sans raison motivée.
- **Indépendance des exercices**: par exemple, pour une facture d'assurance établie en juin, mais concernant en partie deux années consécutives, on répartira les sommes respectives sur chaque année concernée.
- **Continuité de l'activité**: une société est normalement faite pour durer.
- **Non-compensation**: par exemple, on ne compensera pas une créance par une dette.

Plan comptable

Le **plan comptable général** (PCG) est **un recueil des normes comptables au sens général et légal**. Il présente les comptes numérotés de manière logique et leur libellé. Ces comptes, qui commencent par 7 classes de chiffres, sont utilisés pour enregistrer les mouvements comptables. Le PCG est donc à la base de la tenue des comptes. Son évolution et sa publication s'effectuent sous le contrôle de l'**Autorité des normes comptables** (ANC).

ATTENTION! Un nouveau PCG (le n°2022-06) est entré en vigueur au 1er janvier 2025.

Comptes de bilan

Les **comptes de bilan** (de 1 à 5) représentent **le patrimoine de l'entreprise**, c'est-à-dire les **actifs** qu'elle possède: bâtiments, machines, véhicules, stocks, titres de propriété, créances sur les clients, trésorerie détenue en caisse et en banque, etc. Ce patrimoine est d'autant plus solide que les actifs sont supérieurs au passif.

- **1: comptes de capitaux**. *Exemples*: 101 Capital, 16 Emprunts, 120 Résultat de l'exercice (bénéfice). Les comptes de capitaux comprennent les fonds propres de l'entreprise qui participent au financement.
- **2: comptes d'immobilisations**. *Exemples*: 211 Terrains, 2182 Matériel de transport. Les immobilisations sont des biens utilisés pour l'activité de l'entreprise; elles sont utilisées sur plusieurs années et diffèrent donc des achats courants.
- **3: comptes de stocks**. *Exemple*: 37 Stocks de marchandises. Les stocks constituent des produits intermédiaires ou finis qui seront ultérieurement vendus.
- **4: comptes de tiers**. *Exemples*: 401 Fournisseurs, 411 Clients, 421 Rémunérations dues, 44 État et autres collectivités publiques. Les tiers sont les partenaires économiques de l'entreprise.
- **5: comptes de trésorerie** (» fiche 9). *Exemples*: 512 Banque, 53 Caisse.

Le **passif** constitue **des dettes que l'entreprise a contractées**: le capital (car il appartient aux actionnaires), les emprunts, les dettes auprès des fournisseurs, les dettes sociales (salaires et charges sociales, dont les parts salariales et patronales), les dettes fiscales et éventuellement un découvert bancaire qui constitue une dette à court terme à régulariser.

Position des comptes de bilan

Selon leur nature, les comptes de bilan s'enregistrent au débit ou au crédit.

Débit (Actif)	Crédit (Passif)
	1: comptes de capitaux *Exemples*: 101 Capital, 16 Emprunts.

	Les comptes de capitaux sont habituellement au crédit, car il s'agit de dettes, comme le capital dû aux actionnaires, les emprunts dus aux banques, etc. Mais un déficit (compte 129) sera inscrit à l'actif. Si le total des comptes de capitaux devient débiteur, cela signifie que les fonds propres sont négatifs et que les déficits se sont accumulés.
2 : comptes d'immobilisations *Exemples* : 211 Terrains, 2182 Matériel de transport. L'entreprise possède des terrains, des véhicules, des machines, des bâtiments, etc. Les immobilisations sont placées à l'actif.	
3 : comptes de stocks *Exemple* : 37 Stocks de marchandises. Les stocks s'enregistrent au débit.	
Exemple : 411 Clients	**4 : comptes de tiers** *Exemples* : 401 Fournisseurs, 421 Rémunérations dues, 44 État impôts et taxes à payer. Quand ce sont des dettes, les comptes de tiers sont au crédit (fournisseurs, salaires à payer, dettes sociales et fiscales). Ils peuvent aussi s'enregistrer au débit, par exemple pour les clients ou parfois l'État (cas de l'entreprise qui est en attente de subventions).
5 : comptes de trésorerie *Exemples* : 512 Banque, 53 Caisse. La caisse ne peut jamais être créditrice (on peut avoir zéro en caisse, mais pas une somme négative). La banque peut parfois être créditrice (en cas de découvert).	

Comptes de résultat

En comptabilité, on ne parle pas de dépenses, de recettes, d'achats ni de ventes. Les termes utilisés sont **charges** et **produits** :

- **6 : comptes de charges**. *Exemples* : 607 Achats de marchandises, 626 Frais postaux et de télécommunications.
- **7 : comptes de produits**. *Exemple* : 707 Ventes de marchandises.

Les comptes de charges se portent habituellement au débit et les comptes de produits au crédit.

Si à la fin de l'exercice, les produits sont supérieurs aux charges, on aura un **bénéfice**. À l'inverse, on aura un **déficit**. C'est pour cela que l'on parle de **résultat**. C'est sur le bénéfice que se fera le calcul de l'impôt sur les sociétés.

Astuce

Le plan comptable est constitué de chiffres condensés, comme 512 pour la banque. Mais l'entreprise peut faire le choix d'utiliser plus de chiffres, comme 512100 Société Générale, 512110 BNP… Selon le degré de précision souhaité, l'entreprise peut utiliser des comptes à 6, 7, 8 ou 9 chiffres, voire plus.

Fiche 3

Enregistrement des écritures

Avant la généralisation de l'informatique, la comptabilité était tenue manuellement. Des appellations découlent de cette période, dont le « journal » ou le « grand livre ». Pour la grande majorité des logiciels comptables, la méthode est identique.

Saisie des informations

Les différents logiciels comptables ont un schéma d'enregistrement similaire.

Il faut d'abord sélectionner la période de saisie (souvent par mois) et choisir le journal (journal d'achat, de vente, de banque, de caisse, de paie…). Puis, l'espace de saisie se présente sous forme de lignes d'écritures partagées en colonnes, dont l'en-tête précise ce qu'il faut saisir.

Espace de saisie des logiciels comptables

Date	Compte	Référence	Libellé	Débit	Crédit

Il peut y avoir d'autres champs de saisie (date d'échéance, numéro d'opération…), mais il importe de procéder de manière simplifiée, notamment en abordant les premières écritures sans la TVA (» fiche 5).

Pour pouvoir valider l'écriture en comptabilité, les montants au débit doivent obligatoirement être égaux aux montants au crédit. C'est le principe de la **partie double**. Si ce n'est pas le cas, le logiciel ne permettra pas de valider la saisie. Une écriture est dite **équilibrée** quand les débits y sont égaux aux crédits.

Voici une première opération :

Achat de timbres en espèces

Date	Compte	Libellé	Débit	Crédit
22/05/N	6262	Achat timbres	5,00	
22/05/N	53	Achat timbres		5,00

Le compte 6262 correspond aux frais d'affranchissement, et le compte 53 à la caisse. Les comptes de charges s'enregistrent habituellement au débit et les comptes de produits au crédit. On pourra consulter le compte 6262 pour connaître le montant des dépenses sur une période et le compte 53 pour connaître le solde de la caisse.

Erreurs et régularisations

Imaginons que cette écriture soit erronée et qu'en réalité, les timbres aient coûté 8,00 €. Pour mieux comprendre le principe des écritures, il existe deux manières de régulariser.

- **Méthode 1** : annuler l'écriture initiale en la passant de manière inversée et passer l'écriture correcte.

Date	Compte	Libellé	Débit	Crédit
22/05/N	6262	Achat timbres annul.		5,00
22/05/N	53	Achat timbres annul.	5,00	
22/05/N	6262	Achat timbres régul.	8,00	
22/05/N	53	Achat timbres régul.		8,00

Cette première méthode s'appelle la **contre-passation** (écriture passée à l'inverse de l'écriture erronée).

- **Méthode 2** : passer directement l'écriture de régularisation.

Date	Compte	Libellé	Débit	Crédit
22/05/N	6262	Achat timbres	3,00	
22/05/N	53	Achat timbres		3,00

Ces deux méthodes sont équivalentes.

Exemples

Encaissement d'un chèque client

Date	Compte	Libellé	Débit	Crédit
25/05/N	512	Chèque client	90,00	
25/05/N	411	Chèque client		90,00

Le compte 512 correspond à la banque, et le compte 411 au client.

Paiement à un fournisseur

Date	Compte	Libellé	Débit	Crédit
25/05/N	401	Virement Renault	150,02	
25/05/N	512	Virement Renault		150,02

Le compte 401 désigne le fournisseur.

Il est important de savoir qu'en comptabilité, les mouvements bancaires se présentent de manière inversée par rapport à un compte de particulier. Les encaissements s'effectuent au débit, les décaissements au crédit. Lorsqu'on a de l'argent en banque, le solde est débiteur en comptabilité. Si le compte est à découvert, il est créditeur.

Astuce

Le compte en « T » est très utile pour comprendre les mécanismes comptables. Une facture de 1 000 € est envoyée à un client. Voici à cette étape le compte en « T » du compte client :

Débit	Crédit
1000	

Puis, le client adresse son règlement :

Débit	Crédit
1000	1000

La somme des débits est égale à la somme des crédits ; le compte est soldé (à zéro) et le client ne doit plus rien.

Documents comptables

La tenue de la comptabilité s'appuie sur des documents ayant valeur de preuve et qui sont nécessaires à l'enregistrement des opérations de vente, d'achat, de banque, de caisse, etc. La numérisation tend à se généraliser, mais l'heure du « zéro papier » n'est pas encore arrivée. En effet, pour des raisons de commodité, il est utile d'avoir accès à des documents papier et de pouvoir les conserver afin de les consulter plus tard si besoin.

Pièces comptables

Au titre des **pièces comptables**, la plus répandue est la **facture**, laquelle pouvant avoir des dénominations différentes : avis d'échéance, ticket de caisse ou de péage, appel de fonds, reçu, note de débit… Les principes de comptabilisation que l'on verra plus loin seront identiques. Il arrive que le fournisseur ou le prestataire doive de l'argent à son client : **la facture négative, venant en remboursement total ou partiel, est un avoir**.

Les **pièces comptables sont obligatoires** et ont valeur de preuve pour enregistrer les opérations : facture, talon de chèques, bulletin de paie, relevé bancaire, bordereau de charges sociales…

Éditions comptables

L'entreprise dispose de documents comptables édités par le logiciel permettant d'aller jusqu'au bilan (grand livre, balances, journaux). Les écritures comptables sont saisies selon leur nature dans les différents journaux (» fiche 3) : achats, ventes, salaires, trésorerie, opérations diverses (autres opérations que les journaux énumérés ci-dessus), etc.

Classement des pièces comptables

Le classement des pièces comptables se fait de manière logique, afin de les trouver rapidement et simplement. Dans un classeur, les plus récentes sont classées au-dessus des autres, par ordre chronologique, pour les consulter plus facilement.

Chaque pièce est donc classée par type : factures d'achat, factures de vente, paies et charges sociales, déclarations fiscales, relevés bancaires, etc.

Par ailleurs, il est utile d'avoir un **dossier permanent** qui permet de conserver les documents qui sont régulièrement nécessaires : RIB ou Iban, statuts de la société, autorisations et agréments concernant l'activité, numéro de Siren (système d'identification du répertoire des entreprises), extrait d'immatriculation au registre national des entreprises (RNE), Kbis, derniers bilans et comptes de résultat, etc.

La saisie des journaux avec les écritures permet l'alimentation des comptes qui peuvent être consultables à tout moment.

L'essentiel de la compta en 48 pages

- Connaître la réglementation comptable
- Écrire les principales opérations
- Déduire et déclarer la TVA
- Veiller sur la trésorerie
- Comptabiliser les charges sociales et fiscales
- Traiter les immobilisations
- Élaborer le bilan et le compte de résultat
- Concevoir le budget prévisionnel

FAST & CURIOUS

Des ouvrages malins pour apprendre vite et bien



ISBN : 978-2-311-41605-3
4.90 €
9 782311 416053

Vuibert